



AVIS PUBLIC

PROMULGATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 428-9

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 11 décembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 428-9

Règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

QUE l'objet du règlement numéro 428-9 consiste à décréter les droits payables pour l'année 2018 par l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière.

QUE ledit règlement numéro 428-9 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 428-9 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 20^e jour du mois de décembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
